



CAPL des 8 et 11 juin 2008

Appels de notation.

Compte-rendu

Au total, pour notre Direction, 18 appels de note ont été déposés en 2009 : 3 en A, 9 en B et 6 en C.

Les élus du SNADGI-CGT ont, comme tous les ans, dénoncé dans leur déclaration liminaire l'aberration du système de notation instauré en 2003, qui ne reconnaît nullement les mérites individuels mais au contraire laisse tous les ans nombre d'agents au bord du chemin compte tenu du contingentement des majorations.

Pour la première année, la parité administrative a admis d'emblée qu'effectivement le contingentement était le nœud du problème et ne permettait pas de récompenser tous les agents la même année. C'est un changement de discours radical qui nous a épargné les palabres habituelles sur la supposée comparaison des mérites respectifs des agents, les critères totalement subjectifs du genre « le cœur à l'ouvrage » ou l'annualité de la notation.

APPELS DE LA CATEGORIE B

Les 9 demandes d'appel de notation des B se répartissent comme suit :

- ✓ 5 appels de la note chiffrée seule ;
- ✓ 3 appels concernant la note chiffrée et l'appréciation générale ;
- ✓ 1 appel concernant la note chiffrée, l'appréciation générale et le compte-rendu de l'entretien d'évaluation.

En préalable, le président nous a fourni les éléments suivants :

- ✓ Mise en réserve de deux majorations de 0,02 en échelon variable et d'une majoration 0,02 en échelon terminal.
- ✓ 8 appels 2009 concernent des agents en échelon variable et un seul un échelon terminal.

Nous avons en charge plus particulièrement 3 dossiers, mais comme à l'accoutumée, nous sommes intervenus sur l'ensemble des appels.

Au final, le Président a accordé les trois 0,02 et il a accepté de modifier au moins partiellement les appréciations de 3 camarades ainsi qu'un compte-rendu d'évaluation. Il a en outre accordé une attention appelée de + 0,01 et annulé une note d'alerte de - 0,01.

Pour notre part, nous avons obtenu gain de cause au moins partiellement sur la totalité de nos dossiers, à savoir une majoration de + 0,02, une attention appelée de + 0,01 et une modification du compte-rendu d'évaluation et des appréciations littérales.

Nos interventions ont par ailleurs très fortement contribué à l'annulation de la note d'alerte de - 0,01.

APPELS DE LA CATEGORIE C

La CAPL n° 3 avait 6 dossiers à étudier :

- ✓ 2 appels de la note chiffrée seule ;
- ✓ 4 appels concernant la note chiffrée et l'appréciation générale.

Seul un 0,02 en échelon variable avait été mis en réserve (ainsi qu'un 0,02 en échelon fixe).
Le SNADGI-CGT assurait plus particulièrement la défense de 4 dossiers.

Après 2h30 de débats, la parité administrative a proposé de revenir sur les appréciations littérales de chacun des agents en ayant fait la demande. Elle a, en outre, accordé une majoration de 0,02 (la seule à disposition) à l'un de ceux-ci. Pour finir, elle a proposé une attention appelée pour un agent (+ 0,01).

Les élus du SNADGI-CGT ont obtenu satisfaction sur l'ensemble des points concernant la révision des appréciations littérales de chaque demande d'appel.

Concernant les attributions de majoration de note, nous ne pouvons qu'être insatisfaits : bien que la réserve soit attribuée, les autres dossiers n'ont pu recevoir de fin favorable.

APPELS DE LA CATEGORIE A

Bien que ne disposant pas d'élus dans cette catégorie, nous vous informons que 3 dossiers d'appels étaient déposés.

Une seule majoration de + 0,02 en échelon variable était mise en réserve et a été attribuée.

CONCLUSION

Force est de constater que cette année, la parité administrative s'est montrée particulièrement réceptive aux arguments des élus du personnel et a fait preuve d'une objectivité à laquelle nous n'étions plus habitués. Les CAP locales ont enfin pu jouer un rôle réel.

Toutefois, il est regrettable que les majorations mises en réserve aient été si insuffisantes et n'aient pas ainsi permis de réparer toutes les injustices malgré la bonne volonté de la CAPL.

En tout état de cause, nous attirons une nouvelle fois l'attention des agents sur l'importance de l'action des militants et élus dans les instances paritaires. Nous sommes à la disposition de tous, alors en cas de besoin, n'hésitez pas !

SOISSONS, le 12 juin 2009.
Les élus SNADGI-CGT